

**Sujet :** [INTERNET] enquête préalable à DUP à La Jarne

**De :** SYLVETTE <sylvette.marcele@orange.fr>

**Date :** 20/03/2024 17:10

**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

Gens du Voyage.odt

30 octets



la CDA se trouvant dans l'obligation légale de créer sur son territoire une aire d'accueil pour les grands rassemblements de Gens du Voyage, a déterminé les critères ( proximité de la 4 voies, loin du Centre bourg, proche du Centre commercial...) et retenu les terrains susceptibles de correspondre aux besoins. Le hasard fait que l'un d'eux se trouve sur la Commune de La Jarne.

Les Gens du Voyages ont un mode de vie particulier, bien différent de celui des Jarnais, mais il me semble que ce n'est pas une raison suffisante pour leur interdire l'accès à notre territoire. Il me paraît préférable d'organiser leur accueil sur un espace dédié plutôt que les voir s'installer, de force, sur un terrain sportif ou la place du village.

Si le coût d'aménagement du terrain paraît très important, peut-être est-ce la condition pour avoir un site plus facile à gérer et à entretenir pour les Services de la CDA, et mieux respecté par les résidents de passage.

L'aspect « toilettes » est à peine évoqué dans le dossier d'enquête alors que c'est l'aspect le plus visible et le plus dérangeant pour les « riverains ».

Enfin, pour marcher régulièrement sur quelques mètres le long de la RD dans le cadre de randonnées, le problème de la sécurisation sur cet axe de la circulation, tant automobile que piétonne, ne manquera pas d'apparaître à court terme.

Sylvette Marcelé, Jarnaise

